

Frédérique de La Chapelle rejoint l'équipe Assurance de Dentons

Il s'agit d'abord de belles retrouvailles.

En intégrant lundi prochain le bureau parisien de Dentons comme associée, Frédérique de La Chapelle retrouve Séverine Hotellier avec laquelle elle avait exercé au début de sa carrière chez Hascoët & Associés. Cette dernière, nommée depuis quelques semaines managing partner du bureau français de la firme internationale, porte depuis deux ans le pôle Assurance à Paris avec un pratique remarquée en matière contentieuse et en risques industriels. Avec l'arrivée de Frédérique de La Chapelle et de son équipe de deux collaborateurs (Alice Esculier et Loïc Teche), elle trouve une activité parfaitement complémentaire à la sienne.

La nouvelle associée intervient en effet à 60 % de son temps en conseil sur des problématiques réglementaires internes et internationales touchant au droit de l'assurance et de la réassurance. Les questions d'agrément, les conditions d'exercice, les accords de distribution et la mise en place de nouveaux types de produits constituent une grande partie de son quotidien. Elle intervient également sur les dossiers de fusions-acquisitions pour apporter son soutien sur les questions réglementaires propres au secteur. Enfin, elle se charge de contentieux complexes et majoritairement internationaux. Sa clientèle est principalement composée d'assureurs, de réassureurs, de sociétés du CAC 40 et de courtiers. « *Mon activité est essentiellement internationale, témoigne-t-elle. C'est pourquoi il est très intéressant de pouvoir la développer dans une firme comme Dentons qui est implantée dans 78 pays et qui présente un mode de fonctionnement polycentrique, assurant ainsi une parfaite connaissance des marchés locaux. C'est une belle opportunité*



Frédérique de La Chapelle

pour accompagner au mieux mes clients dans leurs projets transverses ». Frédérique de La Chapelle est diplômée d'un DEA de droit privé (1995, Nancy) et d'un DESS de droit immobilier (1996, Paris I). Après une courte expérience en Grande-Bretagne, elle a débuté sa carrière d'avocate au sein du cabinet Hascoët & Associés en 1997. Durant trois ans, elle est formée en droit des assurances. En 2000, elle intègre l'équipe contentieux de Norton Rose, alors dirigée par Christian Bouckaert qui bénéficie d'une forte notoriété dans cette matière. Quatre ans plus tard, elle le suit pour fonder la boutique BOPS. En 2007, Hascoët & Associés reprend contact avec elle et lui offre une place d'associée. En 2013, son activité prend un tournant très international. Elle rejoint alors Eversheds pour devenir responsable de l'activité Assurance & Réassurance. Six ans plus tard, son horizon s'élargit encore. L'union des compétences et de la notoriété des deux associées parisiennes confère à Dentons une place de choix sur le marché du droit des assurances. ■

Onidine Delaunay

Cette semaine

- Jean-Christophe Morandau devient DG adjoint de H2O AM Europe (p. 2)
- 2018 : les mouvements d'associés retrouvent un niveau record (p. 3)
- Quatre cabinets sur l'acquisition de Crafts Group par Lion Capital (p. 4)
- Six cabinets sur le projet d'acquisition de Citoxlab par Charles River Laboratories (p. 5)
- Cinq cabinets sur la sanction d'UBS de 4,5 milliards d'euros (p. 6)
- Le droit à l'oubli est-il une chimère ? (p. 8)



Le magazine
LJA est paru

Coup de projecteur

Jean-Christophe Morandea devient DG adjoint de H2O AM Europe

Jean-Christophe Morandea rejoint H2O AM Europe en qualité de directeur général adjoint après avoir mené une carrière de directeur juridique. Membre du comité exécutif, en charge des fonctions juridique et compliance, il co-dirigera la société de gestion avec Loïc Guilloux, qui siègera également au comex du groupe, avec la responsabilité du développement stratégique de la société. Titulaire d'un DESS - CAAE (IAE Lille, 1987), il a débuté sa carrière



Jean-Christophe Morandea

en tant que juriste chez Paribas Asset Management (1988-1999), avant d'intégrer Crédit Agricole Asset Management, où il a été promu adjoint du directeur juridique et fiscal en 2004. Quatre ans plus tard, il a pris la tête de la direction juridique de Natixis Asset Management (Ostrum AM), puis est devenu membre du comité exécutif en charge des fonctions juridique, contrôles permanents et risques de Natixis Investment Managers International en 2014. ■

Nominations

Thibault Delorme prend la tête de la direction juridique d'Air Liquide



Thibault Delorme rejoint Air Liquide en tant que directeur juridique. Diplômé de l'Essec (1990), de Paris II (1993), ainsi que d'un executive MBA en affaires, gestion, marketing et services de soutien apparentés (Insead, 2015), Thibault Delorme a débuté chez Arthur Andersen en 1990, en tant que chargé de mission, avant d'exercer chez Andersen Law (1994-2002), puis chez EY Société d'Avocats (2002-2005). Responsable M&A de Lagardère (2005-2010), il a ensuite été promu directeur juridique de Lagardère Sports (2011-2014), puis directeur juridique groupe adjoint de Lagardère (2011-2018), avant de devenir directeur juridique groupe de transition de Legrand en 2018.

Brosset, avant de prendre son indépendance pour créer le cabinet Laurence Brosset en 2001 puis la SELARL Laurence Brosset Avocats Associés en 2012.

ML&A ouvre un bureau secondaire à Lyon



Le cabinet d'affaires ML&A renforce son implantation dans la région Rhône-Alpes en ouvrant un bureau secondaire à Lyon. Situé 37, rue de la République, cette première implantation constitue une étape importante dans la stratégie de développement régional de ML&A. Marie Frisch, avocat au sein du cabinet depuis 2017, est en charge de ce bureau dont elle conduira le développement en liaison avec le siège parisien. Titulaire d'un master 2 en droit des affaires-DJCE (Nancy II, 2012), elle a débuté sa carrière chez Solférino Associés en 2015.

Julien Linsolas, nouveau directeur juridique d'Adista



L'opérateur de services hébergés Adista accueille Julien Linsolas en tant que directeur juridique. Titulaire d'un DEA en propriété littéraire et artistique (Montpellier I, 2001) et d'un DESS en droit des nouvelles technologies (Paris XI, 2002), il a débuté au sein du cabinet Slezak (1999-2000), avant de rejoindre Capgemini en tant que juriste (2002-2005). En 2005, il a intégré SFR où il a été promu responsable juridique de la division wholesale du groupe, en charge des relations interopérateurs.

Jean de Faultrier est nommé directeur juridique groupe de Ramsay Générale de Santé



Jean de Faultrier est promu directeur juridique groupe de Ramsay Générale de Santé. Il a rejoint le groupe en 2001, en tant que directeur juridique, chargé notamment de l'ensemble des structures juridiques constitutives, des contrats et contentieux, et des assurances. Il a intégré le comité exécutif en 2015. Diplômé des universités Paris II, Paris I et de l'Institut Français de Presse, il a exercé en cabinet à partir de 1981, avant de rejoindre le groupe Abilis ISS six ans plus tard, en qualité de directeur des affaires juridiques.

Laurence Brosset rejoint Genesis Avocats



Genesis Avocats accueille Laurence Brosset et son équipe, composée de quatre collaborateurs, au sein de son bureau parisien pour consolider sa pratique immobilière. Elle accompagne ses clients, des acteurs du logement social, des maîtres d'ouvrage, des promoteurs, des mutuelles d'assurance et des sociétés coopératives, à chaque étape de leur projet de construction (montage, audit de permis de construire, défense contre les recours, etc.) L'associée assiste également ses clients sur des ventes en état futur d'achèvement (VEFA) et des contrats de promotion immobilière (CPI). Titulaire d'un DEA de droit processuel (Paris II), elle a débuté en tant que collaboratrice de Me Sarfati, puis de Me d'Herbomez et Me

Matthieu Kluczynski rejoint MCH Avocats en tant qu'associé



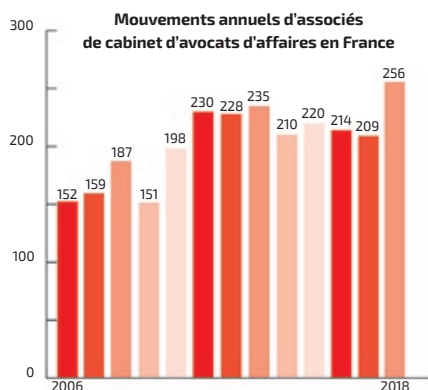
MCH Avocats, cabinet entièrement dédié au droit public, compte un troisième associé avec l'arrivée de Matthieu Kluczynski. Aux côtés de Mélanie Couret-Hamon et de Maëlle Comte, il conseille des sociétés, des particuliers et des personnes publiques en droit des contrats publics, droit de la propriété publique et droit de l'urbanisme. Diplômé de l'université Lyon III (2009), il a débuté au sein du pôle contrats publics de Landot & Associés qu'il a rejoint en 2011. ■

Décryptage

2018 : les mouvements d'associés retrouvent un niveau record

Très attendu tous les ans, Day One dévoile en exclusivité dans la LJA son baromètre des mouvements d'associés. Les statistiques récoltées démontrent une reprise du marché des mouvements durant les douze derniers, notamment des femmes. 2018 est un cru historique à tous points de vue. Analyse.

Si le ralentissement des mouvements d'associés durant l'année 2017 avait en partie été expliqué par la reprise de l'activité économique ne laissant que peu de temps aux avocats pour réfléchir à leur situation au sein de leurs structures respectives (cf. LJA 1337), l'année 2018 marque une véritable rupture. Pas uniquement avec l'année précédente, mais plus largement avec la dernière décennie. 256 mouvements d'associés viennent en effet d'être comptabilisés. Le précédent record datait de 2013 au cours de laquelle 235 déplacements avaient été constatés. Classiquement, ce sont les pratiques de corporate M&A (28 %) et de contentieux (19 %) qui ont été les plus impactées par ces mouvements. Ce sont aussi 40 associés fiscalistes qui ont changé de structure (16 % du total des mouvements) et 37 associés en droit social (14 %). On ne manquera pas de remarquer la baisse du nombre de recrutements de profils en private equity (13 % contre 11 % l'année précédente). À croire que les cabinets anticipent déjà un ralentissement de ce marché ...



Source : Baromètre Day One 2018

Une stabilisation des équipes d'associés anglais

Autre enseignement a priori surprenant de ce baromètre : ce n'est pas l'effet Brexit qui aurait remanié le marché. Car seulement 8 % des mouvements, soit 20 avocats proviennent des cabinets anglais. Jérôme Rusak, associé de Day One, qui a mené l'enquête note : « C'est une rupture importante par rapport aux deux années précédentes qui avaient vu 43 et 45 avocats issus des cabinets anglais ». Et d'ajouter : « depuis 2014, les structures d'origine britannique perdaient des associés via les mouvements. Or cette année, le ratio arrivées/départs s'est établi à 1,55. Soit 3 arrivées d'associés pour 2 départs ». Si les anglais sont, pour le moment, parvenus à stabiliser leurs équipes, ce sont les firmes américaines qui ont vu cette année les recrutements latéraux impacter négativement leurs effectifs d'associés. Pour deux départs d'associés exerçant chez un américain, un seul nouveau

profil intégrerait les équipes. Deux explications peuvent être avancées. D'abord le modèle *eat what you kill* peut décourager les nouveaux entrants. Nombre de partners s'y sont en effet cassés les dents durant les dernières années. Force est de constater que le système américain ne convient pas à tous. Mais une autre statistique livrée par l'étude est également susceptible de justifier cette tendance. Plus d'un mouvement sur trois aurait permis à l'avocat d'accéder à l'association. Or il faut rappeler que les promotions internes sont très compliquées dans la grande majorité des firmes US, encourageant dès lors les bons profils seniors à chercher l'association ailleurs. Et les cabinets français peuvent constituer une voie royale pour eux pour devenir associés.

Les femmes plus entrepreneuriales que les hommes

Parallèlement, l'enquête note avec intérêt le nombre de créations de nouvelles structures qui attirent de plus en plus les associés. Jérôme Rusak témoigne : « Le marché a été animé par un nombre de créations record de boutiques, mais aussi de nouveaux business models, notamment liés à la digitalisation ». 73 mouvements d'associés se sont en effet opérés vers de nouveaux cabinets créés en 2017 ou en 2018, soit 29 % des mouvements. Reste à savoir si le nombre de créations de cabinets augmente véritablement, ou s'il s'agit surtout d'une nouvelle vigilance des associés quant à la communication. Il semble en effet aujourd'hui inimaginable de poser sa plaque sans l'annoncer au marché. Or le baromètre Day One est élaboré à partir d'informations publiées dans la presse généraliste et spécialiste ainsi que des sites web des cabinets concernés. Quoi qu'il en soit l'enquête qualifie ces nouveaux cabinets « *d'eldorado pour les femmes* ». 39 % des mouvements de femmes se sont portés vers ces récentes boutiques, ce qui constitue un record de plus pour ce cru 2018. « Doit-on l'expliquer par un caractère plus entrepreneurial des femmes ? », s'interroge l'étude. « Ou alors y voir la conséquence d'un plafond de verre dans leurs cabinets actuels qui les poussent à changer de cabinet ou à créer leur propre cabinet pour devenir associées ? ». Car pour elles, dans 43 % des cas, leur mouvement aurait constitué un sésame pour leur association. Bien au contraire, seuls 23 % des mouvements d'hommes auraient porté vers ce type de structures. Ces messieurs sont manifestement plus intéressés par les grandes marques. Notons d'ailleurs que les cabinets de Big ont connu une nouvelle année record de recrutements d'associés extérieurs. Le fiscal n'est pas leur seul souhait de développement, ils sont déjà très bien pourvus. Le juridique est assurément l'un de leurs axes de développement. Et à en croire les dernières annonces de KPMG Avocats, les statistiques de 2019 devraient confirmer cette tendance. ■

Online Delaunay

Coup de projecteur

Quatre cabinets sur l'acquisition de Crafts Group par Lion Capital

Lion Capital effectue l'acquisition de la holding Crafts Group Limited, comprenant un portefeuille de marques européennes de premier plan dans le secteur de la couture, auprès de BlueGem. Ce dernier avait d'abord repris à la barre l'entreprise alsacienne de textile DMC à Krief Group, pour 45 M€, en août 2016, avant de faire l'acquisition des britanniques Wool and the Gang et Sirdar, spécialisés dans les fils à tricoter, quelques mois plus tard. Le portefeuille comprend également Tilsatec, une marque de fils techniques hautes performances. L'ensemble a généré 90 M€ de revenus et 17 M€ d'Ebitda l'an dernier. L'essentiel de son chiffre d'affaires est réalisé aux états-Unis (36 %) devant

le Royaume-Uni, puis le reste de l'Europe. **Proskauer** a assisté Lion Capital, avec à Paris **Delia Spitzer**, associée, **Stéphanie Martinier**, international counsel, et **Doriane Shannon** en corporate, ainsi que **Nicolas Léger**, associé, et **Félix Guinebretière** sur les aspects sociaux. **DLA Piper** l'a également épaulé en fiscalité, avec **Fanny Combourieu**, associée, et **Gwenael Kropfinger**, counsel. **PwC Société d'Avocats** a réalisé les travaux de due diligence fiscale et de structuration fiscale, avec **Xavier Etienne**, associé, **Arielle Ohayon-Cohen** et **Julie Givernaud**. **Baker McKenzie** a représenté BlueGem, avec à Paris **Guillaume Le Camus**, associé, et **Charles Baudoin**, counsel, en fiscal. ■

Deals

Quatre cabinets sur l'acquisition par Mirova de 49 % du capital d'Axione

Mirova, filiale de Natixis Investment Managers, a acquis 49 % du capital de l'intégrateur français d'infrastructures réseaux haut débit fixes et mobiles Axione, filiale de Bouygues Energies & Services. Cette alliance stratégique leur permettra de constituer un leader dans le déploiement des infrastructures très haut débit fixes et mobiles en France et à l'international. Axione et Mirova se connaissent bien. Fin 2018, ils ont créé l'opérateur d'infrastructures FTTH CityFast pour assurer le déploiement de la fibre optique en zones très denses (ZTD), avec comme objectif une couverture totale fin 2021. **De Pardieu Brocas Maffei** a assisté Mirova, avec **Thomas Bréart de Boisanger**, associé, **Anna Blot** et **Pierre-Alexandre Schnyder** en M&A, ainsi qu'**Emmanuel Durand**, associé, et **Clarisse Chapat** en droit de la concurrence. **Taylor Wessing** l'a également épaulé, avec **Sophie Pignon**, associée, **Marcos Portela Barreto**, **Louise-Marie Nicolas** et **Claire Desjardins** en droit public et contrats industriels, ainsi qu'**Eric Charvillat**, associé, et **Sophie Nicolas**, counsel, en droit bancaire et financier. **Arsene** est intervenu en fiscal, avec **David Chaumontet**, associé, **Vincent Briand** et **Adrien Botella**. **Vogel & Vogel** a conseillé Axione en droit de la concurrence, avec **Joseph Vogel**, associé, **Juliette Blouet** et **Marion Charrier**. La direction juridique de Bouygues Construction s'est chargée de la partie corporate.

Quatre cabinets sur le LBO d'Intermèdes

Les fondateurs Michel Olivier et François Labbé, le nouveau directeur général Jérôme Faucheur de Battisti, ex-directeur général d'Homair Vacances, et Sparring Capital réalisent, dans le cadre d'un LBO primaire, l'acquisition de l'intégralité du capital de Navigaia. Cette dernière détient la totalité d'Intermèdes, spécialiste du marché du voyage culturel intervenant sous les marques Intermèdes, Hémérys, Sentiers des Arts, Orient et Terre Entière. L'ensemble a réalisé 30M€ de chiffre d'affaires en 2018. **Allen & Overy** a représenté Sparring Capital, avec **Romy Richter**, associée, **Claudia di Paolo** et **Timothé Drezet** en corporate, **Charles del Valle**, counsel, et **Ageu Pires** en fiscalité, ainsi que **Jean-Christophe David**, associé, et **Adrien Repiquet** en financement. **Valther** a épaulé les fondateurs, avec **Bruno Fiacre**, associé, et

Armelle Bannier. **Cabinet Cohen** a épaulé les managers, avec **Serge Cohen**, associé. **Volt Associés** a assisté les banques, avec **Alexandre Tron**, associé, et **Morgane Le Gallic**.

Fidal sur la stratégie post-Brexit de National Bank of Kuwait

National Bank of Kuwait (NBK), l'une des principales banques du Koweït et du Moyen-Orient, vient de définir sa stratégie face au Brexit. Si elle exerçait auparavant son activité en France via la succursale de sa filiale britannique, NBK a choisi d'établir dans notre pays une nouvelle filiale bancaire, afin de permettre le maintien et l'expansion de ses activités sur le territoire de l'UE post-Brexit. NBK France a reçu par voie d'apport les activités de banque dans l'UE et a bénéficié d'une capitalisation complémentaire substantielle. À la suite de l'obtention de son agrément par la BCE et l'ACPR en décembre 2018, ainsi que sa capitalisation à plus de 218 M€, NBK France a pu démarrer son activité de banque de plein exercice au 1^{er} janvier 2019. **Fidal** a assisté NBK, avec **Philippe Chevrier**, associé, **Katia Jarquin**, **Benoît Creis** et **Alexandre Milanov** sur les aspects juridiques, ainsi que **Xavier Stoclet**, associé, en fiscalité.

Deux cabinets sur le tour de table d'Afyren

La société de chimie verte Afyren vient de finaliser une levée de fonds de 21M€, portée par Sofinnova Partners et Valquest Partners. Elle réunit également les fonds Supernova, Crédit Agricole Création ainsi que le Crédit Agricole Centre France, aux côtés des actionnaires historiques AFY Partners et Sofimac Régions. Selon la presse financière, les nouveaux entrants souscrivent les deux tiers du montant, contre un tiers pour les actionnaires historiques ayant déjà misé 2,2 M€ en 2016. Fondée en 2012 par Régis Nouaille et Jérémy Pessiot, Afyren réduit l'utilisation des dérivés pétroliers, en produisant des acides organiques biosourcés, notamment utilisés dans les secteurs de la cosmétique et des parfums. Ce tour de table est associé à un plan de financement de 60 M€ que l'entreprise a d'ores et déjà sécurisé pour financer sa première usine en France. **Jones Day** a représenté Sofinnova, Valquest et Supernova, avec **Renaud Bonnet**, associé, et **Sandra Baes**. **Colbert Avocats** a conseillé Afyren, avec **Catherine Couriol**, associée, et **Béatrice Ponceblanc**. ■

Coup de projecteur

Six cabinets sur le projet d'acquisition de Citoxlab par Charles River Laboratories

Charles River Laboratories International et Citoxlab sont entrés en discussions exclusives en vue de l'acquisition de l'organisme de recherche sous contrat (CRO) par Charles River. Ce dernier déboursa 448 M€, en s'appuyant sur sa trésorerie et en tirant sur des lignes revolving, pour s'offrir le groupe qui offre une gamme complète de services précliniques notamment aux sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. Ce montant correspond, selon la presse, à 13,8 fois l'Ebitda de CitoxLab sur les douze mois glissants qui précéderont le closing prévu pour le deuxième trimestre et 11,7 fois celui des douze mois suivants. Avec cette acquisition, l'acquéreur côté au NYSE devrait obtenir un surplus de 155 M€ de chiffre d'affaires. **Darrois Villey Maillot Brochier** a épaulé Charles River Laboratories, avec **Bertrand Cardi**, **Olivier Huyghues**

Despointes, Forrest Alogna, associés, **Hadrien Bourrellis** et **Olivia Goudal** en M&A, ainsi qu'**Henri Savoie**, associé, **Patrick Mèle**, conseil, et **Guillaume Griffart** en droit public. **Capstan Avocats** l'a également assisté en droit social. **EY Société d'Avocats** a réalisé la due diligence juridique avec **Jean-Christophe Sabourin**, associé et **Patrice Mottier**, ainsi que la due diligence sociale avec **Laurent-Paul Tour**, associé, **Aurélien Bernard** et **Taina Célestin**. **Goodwin** a conseillé Citoxlab, avec **Maxence Bloch**, associé, **Charles-Henri de Gouvion Saint Cyr**, conseil, **Benjamin Garcon** et **Yoann Labbé**. **Bardavid Tourner** l'a également épaulé en droit social, avec **Elisa Bardavid**, **Jean-François Tourneur**, associé, et **Lauris Elisha**. **Claris Avocats** a assisté les dirigeants de CitoxLab, avec **Jean-Pascal Amoros**, associé, et **Maximilien Lluens**. ■

Deals

Clifford, HSF et Arsene sur le développement d'une foncière dédiée au Grand Paris

La Française et l'Office d'Investissement du Régime de Pensions du Canada (OIRPC) concrétisent un partenariat stratégique en vue de développer la Société Foncière et Immobilière du Grand Paris. Visant la constitution d'un patrimoine sous gestion de 1 Md€, les actionnaires de la joint-venture sont l'OIRPC, à hauteur 80 %, et le Crédit Mutuel Nord Europe, actionnaire majoritaire de La Française. Dans un premier temps, 387,5 M€ seront investis dans la coentreprise, qui sera pilotée par Guillaume Pasquier, directeur du développement foncières, et Anne Génot, CIO Grand Paris et european real estate business development director de La Française. La foncière, qui entend croître par le biais de projets de développement, a d'ores et déjà sécurisé deux opérations, dont les livraisons sont prévues entre 2022 et 2024. Elle réalisera ainsi un ensemble immobilier mixte de 41 500 m² à Saint-Denis et construira un immeuble de bureaux de 21 500 m² à Villejuif. **Clifford Chance** a conseillé La Française, avec **Alexandre Couturier**, associé, et **David Gérard** sur les aspects juridiques, ainsi qu'**Eric Davoudet**, associé, et **Jitka Susankova**, conseil, en fiscalité. **Herbert Smith Freehills** a assisté l'OIRPC, avec **David Lacaze**, **Anne Petitjean**, associés, **Isabelle Augais**, of counsel, **Marianne Sajus** et **Maël Le Cardinal**. **Arsene** l'a également épaulé en fiscalité, avec **François Lugand** et **Stéphanie Hamis**, associés.

Trois cabinets sur la prise de participation d'Essling Expansion dans Evolucaire

Essling Expansion entre au capital de l'éditeur de logiciels médicaux Evolucaire Technologies, aux côtés du management emmené par Elie Le Guilcher, CEO. Le groupe familial lève à cette occasion un montant total de 26 M€, dont 16 M€ auprès de ce nouvel actionnaire qui boucle sa première opération six mois après son lancement. L'entrée au capital se combine à l'obtention d'une dette bancaire de 10 M€, qui permettra au

groupe, présent dans près de 1 900 établissements en France et à l'étranger, d'effectuer des opérations de croissance externe et d'accélérer les ventes de ses logiciels médicaux à l'international. D'ici cinq ans, il souhaite en effet dépasser 70 M€ de chiffre d'affaires - avec un Ebitda de 20 M€ -, dont plus de 50 % réalisés à l'international, contre 10 % à l'heure actuelle. **Charles Russell Speechlys** a assisté Essling Capital, avec **Thibaut Caharel**, associé, **Renaud Ferry**, of counsel, et **Guillaume Ferrand** en corporate, ainsi que **Raphaël Bagdassarian**, of counsel, en fiscal. **Cornet-Vincent-Segurel** est intervenu en IP/IT, avec **François Herpe**, associé. **Thémis Avocats** a épaulé les cédants et dirigeants, avec **Siham Belarbi** et **Xavier Roguet**, associés.

HSF et De Pardieu sur la mise en place d'un crédit syndiqué de 100 M€ par PSB Industries

PSB Industries, spécialisé dans le packaging à forte valeur ajoutée pour les marchés de la beauté et des spiritueux et du secteur de l'hygiène et de la santé, a signé un nouveau financement syndiqué de 100 M€, en remplacement du précédent, de même montant, contracté en février 2015 et arrivant à échéance en février 2020. Rappelons également qu'après avoir mis en place un crédit syndiqué bancaire de 100 M€ début février 2015, le groupe avait annoncé quelques mois plus tard l'émission d'un placement privé obligataire (format EuroPP) en 2 tranches, une à échéance 6 ans pour 10 millions et une à échéance 7 ans pour 20 M€. Ce nouveau financement, d'une maturité de cinq années, prend la forme d'un crédit renouvelable destiné aux besoins généraux du groupe coté sur Euronext Paris. La ligne de crédit, qui a été mise en place avec six banques partenaires, est assortie de deux options de renouvellement d'un an, exerçables en 2020 et 2021. **Herbert Smith Freehills** a conseillé PSB Industries, avec **Louis de Longeaux**, associé, et **Soraya Salem**. **De Pardieu Brocas Maffei** a assisté le syndicat bancaire, avec **Christophe Gaillard**, associé, et **Teksen Cenger**. ■

Coup de projecteur

Cinq cabinets sur la sanction d'UBS de 4,5 milliards d'euros

UBS vient d'être condamnée par le tribunal correctionnel de Paris à une amende record de 3,7 Mds€ pour blanchiment aggravé de fraude fiscale et démarchage illégal en France. Il s'agit de la plus lourde sanction financière de l'histoire judiciaire française. Pour les mêmes motifs, sa filiale française, UBS SA, a été condamnée à verser 15 M€. Cinq ex-cadres de la banque ont été condamnés à des peines de six à 18 mois de prison avec sursis et des amendes allant de 50 000 à 300 000 €. Seul Raoul Weil, l'ex-numéro 3 d'UBS AG, a été relaxé, sa position dans l'entreprise n'étant pas directement en prise avec la gestion du marché français dans la banque. La facture d'UBS est alourdie par les 800 M€ de dommages et intérêts qu'elle devra verser à l'État français qui s'est porté partie civile. Au total, la

banque helvétique devra donc payer 4,5 Mds€. Elle a cependant indiqué qu'elle interjetterait appel. À titre de comparaison, UBS a payé 780 M\$ aux États-Unis en 2009 et 300 M€ en Allemagne en 2014, pour éviter un procès. Un tel arrangement n'a pas été possible en France. En mars 2017, la banque avait en effet refusé une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) de près de 2Mds€. **Veil Jourde** a assisté UBS AG, avec **Jean Veil** et **François Esclatine**, associés. **Allen & Overy** l'a également conseillé, avec **Denis Chemla** et **Hippolyte Marquetty**, associés. **Bredin Prat** a épaulé UBS France, avec **Éric Dezeuze**, associé. **Normand & Associés** a assisté l'État, avec **Xavier Normand-Bodard**, associé. Raoul Weil était défendu par **Xavier Autain**, associé du cabinet **Lussan**. ■

Deals

Quatre cabinets sur l'acquisition d'HelloCasa et le lancement d'IZI by EDF

En septembre, EDF a racheté la start-up toulousaine HelloCasa auprès de La Poste Silver. Les équipes de cette plateforme en ligne spécialisée dans les petits travaux et de rénovation d'intérieurs, revendiquant la réalisation de plus de 30 000 prestations dans 4 villes en France depuis sa création en 2014, rejoignent désormais le dispositif IZI by EDF. Celui-ci permettra aux particuliers et professionnel d'accéder, via une plateforme, à des services du quotidien, tels que des petits travaux à la demande (peinture, électricité, plomberie, etc.), ou à des projets plus importants d'équipement ou de rénovation. IZI by EDF vise un chiffre d'affaires de 100 M€ d'ici 2022. Ce virage stratégique de la part d'un groupe qui s'extrait du secteur de l'énergie pour la première fois répond à la volonté de la direction de faire face à la chute du nombre de ses clients particuliers à la suite de l'ouverture à la concurrence dans la fourniture d'électricité. **DTMV & Associés** a conseillé les fondateurs et les actionnaires historiques de HelloCasa dans cette opération, avec **Thibaut Lasserre**, associé. **Fidal** a épaulé EDF, avec **Stéphanie de Robert Hautequere**, associée. **AyacheSalama** est intervenu en fiscalité, avec **Bruno Erard**, associé, et **Laurent Bibaut**. **Vivien & Associés** a accompagné La Poste Silver, avec **Nicolas Vivien**, associé, et **Maximilien Talbot**.

Quatre cabinets sur le rachat de Netsize par Link Mobility

Gemalto cède sa filiale Netsize, spécialisée dans les solutions de micro paiement et messagerie pour les opérateurs mobiles, au norvégien Link Mobility. Déjà présent en Norvège, en Suède, au Danemark, dans les pays Baltes, en Finlande, en Allemagne, en Espagne, en Pologne et en Bulgarie, le fournisseur de solutions de communications mobiles, spécialisé dans la messagerie, les services numériques et l'intelligence des données, complète ainsi sa couverture européenne en récupérant les activités françaises, britanniques et italiennes de Netsize, évaluées à plus de 50 M€. **DLA Piper** a assisté Link Mobility, avec **Jeremy Scemama**, associé, **Hugo Lequien** et **Anthony Guillaume** en corporate. **Paul Hastings Londres** et le cabinet norvégien **Aabø-Evensen**

& Co Advokatfirma sont également intervenus sur les aspects juridiques locaux. **UGGC Avocats** a accompagné Gemalto, avec **Charles-Emmanuel Prieur**, associé, et **Dalida Yusupova**.

Trois cabinets sur le projet de fusion entre Telkom Kenya et Airtel Kenya

Telkom Kenya Limited et l'indien Airtel Kenya Limited vont fusionner leurs activités respectives Mobile, Enterprise and Carrier au Kenya afin de les exploiter dans le cadre d'une joint-venture qui sera baptisée Airtel-Telkom. Le portefeuille immobilier de Telkom Kenya Limited ainsi que certains services gouvernementaux spécifiques ne feront cependant pas partie de cette coentreprise. Si Safaricom est le premier opérateur télécoms du pays, avec 65,4 % de parts de marché en septembre 2018, Airtel Kenya et Telkom -détenu à 60 % par Helios Investment Partners et 40 % par le gouvernement Kenyan- représentent respectivement 21,4 % et 8,8 % du marché kenyan. **Davis Polk** a assisté Helios Investment Partners, avec **Jacques Naquet-Radiguet**, associé, **Jean-Christophe Devouge** et **Ferdinand Barbé**. **Anjarwalla & Khanna** l'a également épaulé sur les aspects de droit kenyan. À Londres, **Herbert Smith Freehills** a conseillé Bharti Airtel Limited.

Veil et Lamartine sur la prise de participation minoritaire de Crédit Agricole dans Timhotel

Crédit Agricole, via Idia Capital Investissement et Socadif Capital Investissement, prend une participation minoritaire dans Timhotel. Cet investissement, intervenu dans le cadre d'une réorganisation du capital du groupe hôtelier parisien, permet toutefois à LFPI, actionnaire majoritaire historique depuis 2003, d'en conserver le contrôle. Né dans les années 1980 et dirigé depuis début janvier par Emmanuel Comble, le groupe est présent à Paris et à Boulogne, à travers ses 18 hôtels de 3 et 4 étoiles, ce qui représente plus de 1 000 chambres et 200 collaborateurs, pour 31,5 M€ de chiffre d'affaires en 2018. **Veil Jourde** a assisté Idia et Socadif, avec **Laurent Jobert**, associé, **Tanguy Grimald**, **Maxime Saucaz-Larame** et **Merwan Becharef**. **Lamartine Conseil** a épaulé LFPI avec **Thierry Filippi**, associé, **Guillaume Oger** et **Françoise Buisson**. ■

À venir...

À NOTER...

**Pour un audit « flash »
en matière de concurrence**

Fidal vient de développer une nouvelle offre appelée « Audit Flash de Concurrence », qui permet aux utilisateurs de faire un premier état des lieux rapide de la conformité de leurs pratiques en matière de concurrence. Après 40 minutes d'échanges sous forme de questions/réponses avec un avocat, celui-ci réalise un premier diagnostic concurrentiel et propose un projet de stratégie compliance.

Informations :

www.fidal.com

**Le club des juristes crée
une commission pour un droit
européen de la compliance**

Le club des juristes se dote d'une Commission « pour un droit européen de la compliance ». Présidée par Bernard Cazeneuve, ancien premier ministre et associé chez August Debouzy, cette commission a pour objectif de dresser un état des lieux critique des différents mécanismes introduits par les récentes évolutions législatives et d'élaborer des propositions normatives afin de permettre à la France et à l'Europe de

rééquilibrer les relations, notamment avec les États-Unis, en matière de lutte contre la délinquance économique et financière des entreprises mondialisées.

Informations :

www.leclubdesjuristes.com

**Digitalisation des DJ :
Peut mieux faire**

L'étude sur la digitalisation des direction juridique, réalisée par le Cercle Montesquieu, Day One et CMS Francis Lefebvre Avocats révèle que, si au sein des services, la numérisation progresse, elle porte notamment sur la GED, les contrats et le droit des sociétés. Le panel interrogé considère cependant que le mouvement doit s'accroître à tous les niveaux de l'entreprise. Les répondants donnent ainsi, en moyenne, une note de 5,1 sur 10 à la transformation digitale au sein de leur entreprise.

Pour en savoir plus :

www.dayone-consulting.com

À LIRE...

« *Justice en Afrique, ce grand corps malade. Le cas du Mali (Un ancien ministre témoigne)* », par Mamadou Ismaïla Konaté, préface de Robert Dossou, postface de William Bourdon, 164 pages, éd. La Sahélienne

SUIVEZ-NOUS !

Rejoignez la communauté de la Lettre des Juristes d'Affaires sur :



Twitter
[@JuristesAffaire](https://twitter.com/JuristesAffaire)



LinkedIn
www.linkedin.com/in/lettre-des-juristes-daffaires

Outils

**« Cabinets d'avocat, pourquoi
travailler son référencement »**

Une fiche pratique proposée
par Diane Zeegers, pour Avocom

Abonnement annuel (TVA : 2,10 %)

Entreprise : 1 310 € HT • Cabinet d'avocats < 10 : 1 310 € HT • Cabinet d'avocats entre 10 à 49 : 1 479 € HT • Cabinet d'avocats 50 et plus : 1 785 € HT • Tarif étranger : pour tout envoi hors de France métropolitaine, une majoration est prévue sur le prix HT de 10 % pour l'Union Européenne et les Dom-Tom et de 20 % pour les autres pays.

**L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LA RAISON D'ÊTRE DES ENTREPRISES**

suivi par une

RENCONTRE AVEC DES JURISTES SYRIENS EN
FRANCE

Mercredi 13 mars 18.30

Locaux de l'AFJE - 5 rue du chevalier de Saint Georges - Paris 8ème



Le droit à l'oubli est-il une chimère ?

■ Par Dessislava Savova, associée et Maxime d'Angelo Petrucci, avocat, cabinet Clifford Chance

Une étape vers le dénouement du litige opposant Google à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL ») au sujet du célèbre « droit à l'oubli » vient d'être franchie le 10 janvier 2019, avec la présentation par l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne de son opinion, favorable à Google.

Pour rappel, le droit à l'oubli, créé en 2014 par l'arrêt « Google Espagne » de la Cour de justice, permet aux individus en Europe de demander aux moteurs de recherche de déréférencer les résultats de recherche liés à leurs noms qui sont « *inadéquats, pas ou plus pertinents ou excessifs* ». Typiquement, le droit à l'oubli peut être exercé par un jeune diplômé afin que des photos sur Facebook prises au cours d'une soirée un peu arrosée ne « sortent » pas lorsqu'un employeur tape son nom sur Google.

Alors que ce droit connaît un immense succès – plus de 700 000 demandes de déréférencement ont été enregistrées par Google depuis 2014 – sa portée est âprement disputée entre Google et la CNIL. Au cœur du litige, une question : le droit à l'oubli requiert-il que Google déréférence les résultats accessibles aux personnes utilisant le moteur de recherche en Europe seulement (portée strictement européenne), ou va-t-il jusqu'à l'obliger à déréférencer les résultats accessibles par toutes les personnes dans le monde, quel que soit les pays depuis lesquels elles accèdent au moteur de recherche (portée mondiale) ?

L'avocat général s'est prononcé en faveur d'une portée strictement européenne du droit à l'oubli, au nom du droit du public à l'information. Selon lui, le droit à l'oubli ne peut être de portée mondiale sans méconnaître par la même occasion le droit du public à l'information, avec lequel il doit être mis en balance. De plus, conférer une portée mondiale au droit à l'oubli, ce serait

permettre à l'Union d'empêcher à des citoyens qui dépendent d'autres États d'accéder à des informations sur internet – un dangereux précédent, qui pourrait inciter d'autres pays à en faire de même et conduire alors à une réduction des contenus en ligne. À terme, les moteurs de recherche ne référenceraient que les contenus autorisés par le pays le plus répressif du monde...



Dessislava Savova

Si le contentieux entre Google et la CNIL arrive à son terme, le sujet du droit à l'oubli est quant à lui loin d'être épuisé. D'une part, l'avocat général n'exclut pas que dans certains cas le droit à l'oubli puisse avoir une portée mondiale, mais ne dit pas quels sont ces cas. Si la Cour de justice reprenait à son compte cette affirmation mystérieuse, il en résulterait un obscurcissement du périmètre du droit à l'oubli, et plusieurs décisions judiciaires seraient alors nécessaires

pour le clarifier. D'autre part, la question de l'articulation entre le droit à l'oubli à propos duquel la Cour de justice rendra bientôt son arrêt et le droit à l'effacement prévu par le RGPD, qui permet à toute personne d'obtenir non pas le déréférencement mais l'effacement d'informations personnelles, reste entière. La décision à venir de la Cour de justice sera-t-elle transposée au droit à l'effacement du RGPD ? Comment le droit à l'effacement du RGPD s'applique-t-il concrètement aux moteurs de recherche ?

Une chose est sûre : le droit à l'oubli n'a pas fini de faire parler de lui, et d'autres feuilletons judiciaires le concernant sont à attendre ! ■

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Éditeur : **Juristes d'Affaires et Décideurs SNC** • Une filiale de **INFO6TM** • Siège social : 137, quai de Valmy 75010 Paris • RCS Paris : 823 067 483 • Président, Directeur de la publication : **François Grandidier** • Directeur de publication associé et directeur des rédactions : **Jacques Bertioz** • Responsable commerciale et éditrice : **Lucy Letellier** (01 81 69 80 68) • Rédactrice en chef : **Ondine Delaunay** (01 81 69 85 05) • Journalistes : **Pixel6TM (Anne Portmann, Aurélie Granel)** • Marketing, ventes et diffusion : **INFO6TM** - Chef de marché : **Christine Baudet** (01 81 69 80 03) • Maquette et rédaction graphique : **Pixel6TM (Louna Mayer)** • Service client : 01 40 05 23 15 - Ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 - abonnements@info6tm.com • INFO6TM - Service Abonnements - 23, rue Dupont-des-Loges - 57000 Metz • Commission paritaire : 0422 T 87011 • Dépôt légal : à parution • Toute reproduction, même partielle, est interdite.

IMPRESSION
- 36, route d'Archettes
- 88000 Épinal -
Imprimé en France.
Origine géographique
du papier : Espagne,
taux de fibres
recyclées : 0,00 %,
certification
des fibres utilisées :
PEFC, indicateur
environnemental :
P total : 0,02 kg/t.

